



Le Covid complique la vie des expatriés

Les départs des cadres à l'étranger sont retardés et leur posent des problèmes fiscaux. Il aurait dû quitter la région parisienne pour la Colombie avant l'été. Et retrouver son poste de directeur de projets d'Eiffage Concessions. Finalement, il est arrivé avec plusieurs mois de retard sur le site de Puerto Antioquia, sur la côte Atlantique, là où un important terminal maritime doit sortir de terre.

Le contrat de concession s'élève à 730 millions de dollars. C'est la troisième mission d'expatriation pour Carlos Vélasquez après Cuba pour Bouygues International et Fort-de-France pour Vinci.

« Généralement, explique Carlos Vélasquez, quand le départ se profile, l'entourage est unanime, sur le thème : C'est super, vous partez pour combien de temps? Cette année, ce n'est pas la même chanson. J'ai surtout entendu : Vous vous expatriez en plein Covid, ce n'est pas un peu risqué quand même? »

Mais il était difficile d'imaginer conduire sa mission à distance. « Les limites du télétravail sont encore plus visibles, dit-il, quand il s'agit d'un pays ayant une façon de travailler et une culture éloignées des nôtres. »

Facteur de risque

Après six ans au siège d'Eiffage Concessions, Carlos Vélasquez n'a pas hésité avant d'accepter de partir en Colombie. « L'expatriation permet tout à la fois de porter les couleurs de son pays à l'étranger, de participer au rayonnement de l'entreprise, de monter en compétences et en expertises. Soit une double croissance, professionnelle et personnelle », explique-t-il.

Sauf que les obstacles n'ont pas manqué en cette année de pandémie : craintes sur la situation sanitaire en Colombie, délais pour prendre son poste, déménagement de la famille, hypothèse d'un retour prématuré. Avec le Covid, l'expatriation, qui doit être un facteur de promotion, devient un risque.

« La pandémie joue avec nos nerfs »

« La pandémie nous demande encore plus d'organisation et d'anticipation, mais cela, nous les expats, nous savons faire, commente Carlos Vélasquez. La pandémie joue avec nos nerfs et chacun doit faire preuve de flexibilité, de résistance à la frustration et d'ouverture d'esprit. »

Ces trois qualités, les expatriés les acquièrent en enchaînant les expériences. À charge de bien négocier la première expatriation, sachant qu'un contrat spécifique est beaucoup plus protecteur qu'un contrat local. « Si cela se passe mal, votre entreprise vous rapatrie et vous redonne un poste au sein de la maison mère. »

Faux départs

Pour les expatriés comme Carlos Vélasquez, les faux départs et les départs retardés posent une série de questions. À commencer par son rôle dans l'entreprise. L'expatrié contraint de rester en France à cause du Covid prend-il son poste à distance ou est-il affecté à une autre tâche en attendant ?

« Les deux options sont possibles mais les entreprises sont très partagées sur les résultats du télétravail, répond Alix Carnot, directrice associée d'Expat Communication. Parfois cela fonctionne mais l'expatriation en distanciel reste assez problématique. »

Question fiscale

L'autre question épineuse est fiscale. L'expatrié revenu en France temporairement, mais qui ne peut repartir comme prévu, est-il résident fiscal en France ou à l'étranger ?

« Les administrations fiscales sont plus compréhensives actuellement, souligne Alix Carnot. Par exemple, la France n'applique pas la règle des 180 jours à ceux qui sont bloqués en France à cause du Covid. »

Selon cette règle, au-delà de six mois passés sur place, la résidence fiscale s'applique automatiquement. La Sécurité sociale aussi, a assoupli ses règles : il n'y a pas de délai de carence pour les expatriés qui reviennent de l'étranger sans couverture sociale. « D'habitude, il faut trois mois », rappelle Alix Carnot.